

DELIBERATION n°21/2023

**OBJET : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA
ANTIPOLIS : RAPPORT D'ACTIVITES 2021**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	21
Excusés :	6
Pouvoirs :	3
Votants :	24

SÉANCE DU 23 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-sept mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints,

Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Joëlle BOUHELIER, Bruno DEPOORTERE, Emilie GAGLIOLO, Chantal NIOT.

PROCURATIONS : Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Joëlle BOUHELIER qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROUAN, Bruno DEPOORTERE, Emilie GAGLIOLO, Chantal NIOT qui a donné pouvoir à Christian GORACCI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Il s'agit d'un document de référence qui offre une vision complète des actions conduites par l'agglomération, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population, qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire. Il est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu :

PREND ACTE du rapport d'activités 2021 de la CASA

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 28 MAR. 2023
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 28 MAR. 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

